

CCE Air France Janvier 2019

*Point sur la réintégration de JOON au sein d'Air France.

Anne RIGAIL (nouvelle DG d'Air France) est venue appuyer ce projet de réintégration.

Un an à peine après son lancement, c'est l'arrêt en plein vol de cette filiale tant décriée par une majorité de syndicats AF.

Pour rappel, sa recherche d'économie ne reposait que sur la précarisation des PNC (payés 25% de moins et travaillant 25% de plus) et sur la sous-traitance des activités sol.

Avec ses cabines densifiées et ses clients « *millénials* » qui n'ont pas été séduits par ce produit, le bilan est plutôt médiocre, et l'image d'Air France écornée.

Le prétexte autrefois martelé par la direction, était qu'il fallait se repositionner sur des lignes déficitaires avec la nouvelle structure JOON : « *c'est la seule solution viable* », nous disait-elle.

Reviement de position aujourd'hui avec la réintégration de JOON dans Air France ...les lignes déficitaires ont-elles subitement cessées de l'être ? Ou nous aurait-on menti... ?

Récemment, Benjamin SMITH a décidé de mettre un terme à ce projet qui a mobilisé de l'énergie et de l'argent.

Pourquoi tous les « experts en aéronautiques » d'AF, qui étaient venus au CCE il y a un an pour nous vendre leur soupe, ne sont pas revenus aujourd'hui pour nous expliquer que leur idée JOON est en réalité une impasse !?

Au final, c'est le constat d'un gaspillage (un de plus), avec un lancement d'une nouvelle compagnie qui a coûté cher (publicité, formation, aménagement cabines, ...).

Sud Aérien n'a jamais été dupe concernant l'objectif de cette nouvelle filiale, pas du tout orientée vers les clients mais dirigée contre les PNC Air France, jugés trop couteux.

Tous les argumentaires déployés il y a un an s'écroulent avec ce changement de stratégie vers les clients « *premiums* ».

Notre syndicat a toujours revendiqué un développement interne d'AF pour se recentrer sur nos atouts et arrêter ces logiques de sous-traitance et de précarisation des salariés.

Aujourd'hui, la direction ouvre enfin les yeux, tant mieux !

Car il y a des bonnes nouvelles dans l'arrêt de ce fiasco :

- l'intégration des 625 PNC de JOON sous statut Air France,
- et le retour des A320-A340-A350 au sein de la maison mère.

Vote de la session pour la réintégration de JOON au sein d'AF

POUR : SUD Aérien – FO – SNPL –UNSA

ABSTENTION : CFDT



***Etat de satisfaction clients AF :**

En 2018= 1,5 millions de réclamations (dans 37 langues)

Pour répondre à ce flot, 20 centres AF/KL, Bluelink, Cygnific,... répartis partout dans le monde.

Le montant des dédommagements octroyés à nos clients AF se monte à 237M€, en augmentation de +62% par rapport à 2017. Sur les 4 dernières années, la tendance est une hausse constante +29%/an.

Une tendance très inquiétante qu'essayent de compenser les équipes Relations Clients.

Elles ont pour objectif de répondre rapidement aux clients mécontents, ceci afin de faire remonter le NPS (indicateur satisfaction client) avec des processus de réponses automatisées.

Air France dépense des fortunes pour récupérer des clients très insatisfaits de notre nouveau modèle d'exploitation : informatisation du traitement client, sous-effectifs réduisant la qualité de service et la résilience d'exploitation.

Pour Sud Aérien, les logiques de surproductivité dans l'ensemble de nos services impactent de plein fouet nos passagers.

Exploitation Sols, Maintenance, PN, Informatique, ... le sous-effectif se paye cash auprès des clients.

Et au lieu de développer des services de compensations, nos dirigeants devraient plutôt mettre suffisamment de moyens humains pour prendre en compte et résoudre les difficultés de nos passagers.

***Désignation d'un représentant au sein du Comité d'Analyse Stratégique.**

Le SNPL présente un candidat : Michel DELLIZOTTI (tous les autres syndicats étant déjà représentés)
Sa désignation est validée par la session.

***Avis de la session sur le projet de vente du camping de Vernatelle (Gassin) au prix de 3 200 000€.**

Un mois avant le début des nouvelles élections syndicales, le secrétaire du CCE demande à la session du CCE son accord pour la vente du camping de Gassin.

Encore très endetté (8,5 millions€), le CCE ne peut payer ses traites auprès des banques qu'à coup de ventes de patrimoine.

Ouvert seulement 15 semaines/an, la fréquentation de ce camping est faible (environ 40%) et nécessite 260 000€ d'investissement pour refaire la route et l'électricité.

Certains élus pensent que le prix de vente du camping est trop bas et que cette vente doit être actée par les prochains élus du CCE, qui seront renouvelés dans 2 mois.

Pour SUD Aérien, l'état financier du CCE reste préoccupant, et les prochains élus devront trouver une solution pour le sortir de sa dette tout en améliorant les prestations offertes aux agents Air France.

Vote de la session :

POUR : CFDT

CONTRE : SUD Aérien - FO - UNSA

La vente est refusée par les élus de la session.

SUD Aérien – BP 30 - 91551 PARAY VIEILLE POSTE CEDEX

Tél : 06.37.91.20.51- Fax : 01.41.75.64.02 - E-mail : sudaf@wanadoo.fr

Site web : sud-aerien.org



Sud Aerien



@SudAerien